

Stages | Etablissements culturels

▶ **Alliances françaises / Centres culturels français / Instituts français**

Les CCF et les IF relèvent du droit français, les étudiants stagiaires reçoivent donc une gratification égale à 30 % du SMIC.

Les Alliances Françaises relèvent du droit local du pays dans lequel elles se trouvent, la gratification est donc à négocier directement avec les AF.

▶ Liste des différents établissements culturels :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/annuaire/>

(rubriques Alliances françaises et Centres culturels et instituts français).

La demande de stage se fait directement auprès de l'établissement concerné